

BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

CITOYEN

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

E-mail :



BOURSE AU PERMIS

Consciente de la difficulté de trouver un travail si on n'a pas le permis, la Ville de Méru propose aux jeunes Méruviens une aide de 200 ou de 400 euros pour obtenir le permis B. En contrepartie, un engagement citoyen sous forme de bénévolat est sollicité.

Les conditions cumulatives auxquelles souscrire pour pouvoir prétendre à bénéficier de cette aide sont les suivantes :

1. résider à Méru depuis 1 an au moins
2. avoir entre 20 et 25 ans (les conditions d'âge étant appréciées à la date de la demande d'aide)
3. présenter un projet personnel expliquant les motivations et les raisons pour lesquelles le jeune souhaite obtenir le permis de conduire, la priorité étant donnée aux jeunes pour lesquels l'absence de permis constitue un frein pour accéder à une formation professionnelle ou à un emploi
4. présenter un projet citoyen d'intervention en faveur de la collectivité d'une durée de 20 ou de 40 heures dans les domaines culture, sport, solidarité ou cadre de vie, au sein des services de la ville de Méru ou dans des associations locales. Le bénéficiaire dispose d'un délai d'un an à compter de la date d'acceptation de sa candidature par les services de la Ville de Méru, pour réaliser sa contribution citoyenne qui peut être fractionnée et réalisée de manière exceptionnelle dans plusieurs organismes d'accueil. Elle doit être effectuée avant l'obtention du permis de conduire. Les démarches sont à effectuer par le jeune auprès de l'organisme d'accueil choisi pour en arrêter les modalités (lieu, calendrier, missions) avant le dépôt de sa candidature à la Ville de Méru. La liste des associations partenaires est consultable sur le site internet de la Ville www.meru.fr
5. suivre la formation pour l'obtention du permis B au sein d'une auto-école de Méru ayant adhéré au projet "bourse au permis citoyen de la Ville de Méru"
6. s'engager à suivre assidûment les cours de formation théorique et pratique permis B
7. ne pas bénéficier d'aides de même nature
8. ne pas avoir fait l'objet d'une annulation du permis de conduire
9. **ne pas être inscrit dans une auto-école ou bien être inscrit depuis moins de 3 mois dans une auto-école à compter de la date de dépôt de la demande**
10. produire un justificatif d'inscription à l'auto-école dans le délai d'un mois après la notification de la décision de la commission jeunesse
11. **dans un délai de 3 mois après l'inscription**, l'auto-école doit produire la fiche de suivi des leçons du code
12. pour les candidats sollicitant la bourse au permis citoyen et ayant déjà obtenu le code en dehors d'une auto-école traditionnelle :

→ **L'aide est ramenée de 400€ à 200€ et sera versée à l'auto-école conventionnée avec la Mairie.**

En contrepartie de cette aide de 200€, les heures de bénévolat **passent de 40 heures à 20 heures** à effectuer dans les services de la Ville de Méru ou dans des associations locales.

A défaut d'un des points 9 à 11, le bénéfice de la bourse sera annulé

DE CONDUIRE

CITOYEN

Si les conditions sont remplies, le jeune peut déposer sa candidature en remplissant ce dossier et en le renvoyant, avec les documents demandés.

Les demandes ne sont pas toutes automatiquement retenues, les candidatures sont examinées par une commission.

Si la candidature est retenue, l'aide financière sera versée en deux fois à l'auto-école éruvienne choisie par le jeune **ayant adhéré au projet "permis citoyen de la Ville de Méru"** : une première partie pour l'inscription à l'auto-école et la présentation du jeune au code de la route et la deuxième partie pour les heures de conduite et la présentation au permis de conduire, après réussite de l'examen théorique et après les 20 heures ou 40 heures de bénévolat effectuées. Le jeune bénéficiera d'un suivi par la Ville de Méru pendant le bénévolat et la formation au permis B.

BOURSE AU PERMIS

IDENTITÉ

Nom de naissance : _____

Nom d'épouse si la candidate est mariée : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone fixe : _____

Portable : _____

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : _____

SITUATION FAMILIALE

☐ Célibataire

☐ Marié(e)

☐ Pacsé(e)

SITUATION SOCIALE

☐ Autonome

☐ Chez les parents

☐ En foyer

☐ Autre : _____

SITUATION SCOLAIRE

☐ Lycéen

☐ Etudiant

☐ Niveau d'étude : _____

OU SITUATION PROFESSIONNELLE

☐ Demandeur d'emploi

☐ Apprentissage

☐ Formation professionnelle

☐ Sans emploi

DE CONDUIRE

CITOYEN

Expliquez votre motivation, les raisons principales pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir le permis de conduire :

PRÉSENTATION DU PROJET PERSONNEL

BOURSE AU PERMIS

Expliquez précisément dans quel service de la Ville de Méru ou dans quelle association vous souhaitez donner 20 heures ou 40 heures de votre temps pour la collectivité ; expliquez quand vous pourriez vous rendre disponible pour le faire, quelle(s) compétence(s) vous pouvez apporter etc.

*Exemples de sites de chantiers éducatifs possibles : Médiathèque - Services fêtes et cérémonies - Épicerie sociale
Bénévolat dans une association sportive, culturelle, humanitaire etc.*

DE CONDUIRE

CITOYEN

Imprimer et compléter le dossier, joindre la copie de la carte Nationale d'Identité et la copie de la dernière quittance de loyer, envoyer le dossier à l'adresse suivante (ou bien le déposer en vous

*déplaçant à la Mairie) : Madame Nathalie Briault
Cheffe de projet Politique de la ville
Place de l'Hôtel de Ville
60110 Méru*

Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des obligations liées à la candidature pour obtenir une aide au financement du permis B et de l'ensemble des explications du dispositif.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations figurant sur cette déclaration.

Je m'engage à réaliser 20 heures ou 40 heures de bénévolat dans un service dépendant de la Mairie de Méru ou une association méruvienne.

Date de la demande d'aide :

Signature du jeune demandeur :

DÉPÔT DE LA CANDIDATURE

BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE CITOYEN

CE DISPOSITIF, À DESTINATION DE JEUNES MÉRUVIENS

DE 20 À 25 ANS A POUR BUTS :

- DE FAVORISER LEUR MOBILITÉ
 - DE FACILITER LEUR ACCÈS À L'EMPLOI
 - DE FAVORISER LEUR ENGAGEMENT CITOYEN
- (EXERCICE DU BÉNÉVOLAT EN CONTREPARTIE DE L'AIDE ALLOUÉE)

CETTE
OPÉRATION
S'INSCRIT DANS LE CADRE
DE LA POLITIQUE
DE LA VILLE
EN PARTENARIAT
AVEC LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

En contrepartie, une aide financière de 200 euros ou de 400 euros est susceptible d'être attribuée à ces jeunes, versée directement à l'auto-école (choisie par le jeune parmi la liste des auto-écoles de Méru ayant adhéré au projet de la ville de Méru et signataire de la convention de partenariat.).

Les dossiers de candidature seront examinés par une commission qui vérifiera que les critères sont remplis et qui appréciera la pertinence du projet présenté.

UN PASS PERMIS
CITOYEN*
EST MIS EN PLACE PAR
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE L'OISE
POUR TOUT RENSEIGNEMENT
CONNECTEZ-VOUS SUR LE SITE
[HTTP://WWW.OISE.Fr](http://WWW.OISE.Fr)

*non cumulable avec la Bourse au permis
de conduire citoyen de la Ville

ville-meru.fr